

COMMISSION DU VIVRE-ENSEMBLE INTERCULTUREL

Conformément à la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel, le conseil communal, dans sa prochaine réunion du 15 mars 2024, pourvoira aux places vacantes de la commission communale du vivre-ensemble interculturel.

Toute personne résidant ou travaillant sur le territoire de la commune peut poser sa candidature par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour le 1^{er} mars 2024 au plus tard.

Un formulaire de candidature est disponible sur le site internet de la commune www.bettembourg.lu ou sur demande au service à l'Égalité des Chances.

Fait à Bettembourg, le 29 janvier 2024.

Damien NEY
Secrétaire Communal



Laurent ZEIMET
Bourgmestre

